

Tagung der Alpenkonferenz Réunion de la Conférence alpine Sessione della Conferenza delle Alpi Zasedanje Alpske konference

XII

TOP / POJ / ODG / TDR

A7

FR

OL: DE

RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL (MAP/ SAP)

- A Rapport de la Présidence
- B Proposition de décision

Annexes

- Annexe 1 : Modèle pour la rédaction structurée du mandat par les groupes de travail et les plates-formes de la Convention alpine
- Annexe 2 : Liste des présidences des différents groupes de travail et platesformes de la Convention alpine

A Rapport de la Présidence

Contexte et objectifs

L'objectif fondamental de la Convention alpine est le développement équilibré et durable de l'espace alpin en vue d'assurer la qualité de vie de la population et la préservation de la nature et du paysage.

Au mois de mars 2011, la XIe Conférence alpine de Brdo a lancé un nouveau Programme de travail pluriannuel (MAP 2011-2016). Les parties contractantes, par le MAP, se proposent de concentrer leur activité, dans le contexte de la Convention alpine, sur des domaines d'action prioritaires, le but étant d'unir les forces pour traduire plus efficacement dans la pratique les objectifs de la Convention alpine.

Le travail de la Convention alpine devrait également se concentrer sur les domaines d'action dans lesquels ses possibilités et ses compétences lui permettraient d'influer directement sur le développement de l'espace alpin. Conformément à la décision prise sous Présidence slovène (PC 45 POJ B3), la nature trans-disciplinaire et intégrée de la Convention alpine devrait être exploitée encore davantage. A cette fin, les domaines d'action établis dans le MAP devraient être traités eux aussi dans une optique intégrative.

D'ici 2016 les mesures adoptées en vue de la mise en œuvre de la Convention alpine devront concerner les cinq domaines d'action trans-disciplinaires suivants:

- Changement démographique
- Changement climatique
- Transports
- Biodiversité
- Tourisme

Les groupes et les organes de la Convention alpine doivent s'identifier avec le programme de travail et communiquer efficacement vers l'extérieur les activités et les mesures correspondantes.

L'adoption du document de base (MAP) a été accompagnée de celle du Plan d'action stratégique (SAP) indiquant les activités et les mesures de la Convention alpine. Pour assurer une actualisation constante du SAP, depuis la XIe Conférence alpine, les groupes de travail, les plates-formes et les réseaux sont tenus d'informer régulièrement le Secrétariat permanent sur leurs activités.

ACXII_A7_fr

2

Le présent rapport intérimaire donne des précisions sur l'état de la mise en œuvre du MAP par les divers organes et institutions de la Convention alpine depuis son entrée en vigueur en mars 2011.

Sur la base du SAP, les activités des groupes de travail et plateformes la Convention dans les cinq domaines d'action du MAP sont présentées ci-dessous, en fonction du développement des activités des groupes de travail et des plates-formes pendant le mandat actuel (2011-2012) ou des prévisions pour le prochain mandat.

Dans une deuxième phase, une évaluation devrait préciser les domaines du MAP dans lesquels les mesures devraient être mises en œuvre et ceux où il existe encore des lacunes. Le rapport entend en outre indiquer dans quels secteurs il serait nécessaire de renforcer la coopération. Des propositions sont enfin formulées en vue de l'élaboration systématique des mandats des groupes de travail, des plates-formes et des réseaux.

Etat d'avancement de la mise en œuvre du MAP par les groupes de travail, les plates-formes et les réseaux de la Convention alpine

Coopération internationale

Lignes d'action du MAP/SAP:

- Les fonctions stratégiques de l'espace alpin doivent devenir plus visibles à l'extérieur.
- Une coopération plus active entre les pays de l'arc alpin est la base pour une présentation commune vers l'extérieur.
- Cette coopération comporte également la vérification de nouveaux instruments, par exemple la création d'une macro-région alpine.
- L'engagement des Alpes en matière de politique étrangère doit être renforcé, grâce aussi à l'établissement de partenariats avec d'autres régions de montagne.

Mise en œuvre dans le cadre de la Convention alpine:

Groupe de travail Macro-région				
Activités 2011/2012	 Les questions suivantes sont analysées dans un rapport (Input-Papier): valeur ajoutée d'une stratégie macro-régionale alpine du point de vue de la Convention alpine. contribution de la Convention alpine à une possible stratégie macro-régionale. 			

	 domaines prioritaires et principes fondamentaux d'une possible stratégie. Le Groupe de travail s'occupe en outre de l'échange avec les groupes de travail et les plates-formes de la Convention alpine ainsi qu'avec d'autres initiatives dans l'espace alpin (Programme Espace alpin, Régions alpines, etc.). Finalement, le groupe de travail préparera une décision pour la XIIe Conférence alpine. 			
Activités possibles durant le mandat 2013/2014	L'élaboration possible d'une stratégie macro-régionale alpine continuera d'être soutenue par la Convention alpine en tenant cependant compte des résultats de la XII. Conférence des Alpes. Egalement au cours des deux prochaines années, il sera nécessaire d'insister tout particulièrement sur la coordination et l'échange avec les autres instances au niveau des Alpes.			

UNCSD 2012 (Rio+20)	
011005 2012 (1110120)	
Activités 2011/2012	Lors du 47e Comité permanent, un Input-Papier de la Convention alpine
	pour le Zero Draft a été adopté.
	Certains pays alpins et le Secrétariat permanent participent activement
	aux discussions sur le paragraphe 94 (concernant la montagne) du
	document de négociation.
	ŭ
	Les partenariats avec d'autres régions de montagne seront renforcés en
	vue de Rio. Les régions de montagne étaient présentes lors de la
	conférence Rio+20 : un pavillon leur sera consacré.
	osmonomonia i am parmon loar oora ooradoror
A .1. 1. /	
Activités possibles	Les résultats de la conférence Rio+20 devront être discutés dans
durant le mandat	l'optique de l'espace alpin.
2013/2014	

Analyse:

Pendant les deux dernières années, les organes de la Convention alpine ont discuté de la possibilité d'élaborer une stratégie macro-régionale alpine. Grâce à une coordination accrue avec d'autres institutions actives dans l'espace alpin, il a été possible d'améliorer la coopération et de lancer un débat sur les défis et les potentiels

transfrontaliers actuels.

Il a par conséquent été possible de donner plus de visibilité vers l'extérieur aux fonctions stratégiques des Alpes. Cela vaut également pour l'engagement actif des pays alpins en vue de la Conférence sur la durabilité Rio+20 lors de laquelle sera renouvelé l'engagement politique pour le développement durable des montagnes. Avec d'autres régions de montagne du monde entier, les pays alpins ont beaucoup insisté sur l'intégration d'un paragraphe ad hoc dans le document final.

L'engagement en vue de la macro-région alpine ainsi que la coopération au niveau international devront être poursuivis.

Pistes:

- Au cas où le projet d'une stratégie macro-régionale alpine devrait se concrétiser, la Convention alpine devrait contribuer à sa réussite avec son savoir-faire spécifique et ses réseaux.
- Les résultats de la Conférence Rio+20 devront être repris par la Convention alpine et mis en œuvre dans l'espace alpin.

Changement démographique

Lignes d'action du MAP/SAP:

- Créer de nouvelles formes et possibilités d'habitat pour les personnes âgées.
- Maintenir les services d'intérêt général pour une vie villageoise de bonne qualité et solidaire.
- Renforcer les potentiels spécifiques de l'espace alpin grâce à l'intensification des circuits économiques régionaux et l'implication des villes alpines voisinantes.
- Tenir compte des nouvelles exigences des groupes de populations d'immigration récente et identifier de nouvelles formes d'exploitation ou de relation.

Mise en œuvre dans le cadre de la Convention alpine:

Activités 2011/2012 Afin d'approfondir l'échange de connaissances et d'expériences entre la Convention alpine et les experts des projets du Programme Espace alpin, plusieurs projets ont été invités aux réunions du groupe de travail. C'est la première étape vers l'établissement d'un réseau permanent d'experts consacré au changement démographique dans les Alpes. Les parties prenantes régionales et nationales aux niveaux politiques, scientifiques et administratifs devraient à l'avenir coopérer plus étroitement. Elles devraient développer ensemble les solutions nécessaires à relever les défis démographiques actuels dans l'espace

	alpin et à favoriser leur mise en œuvre. Le groupe de travail présentera son rapport final à la XIIe Conférence alpine.
Activités possibles durant le mandat 2013/2014	 Le Comité permanent propose à la Conférence alpine de choisir comme thème du cinquième rapport sur l'état des Alpes le sujet des « Changements démographiques dans les Alpes », La collecte de bonnes pratiques devrait être complétée. Des lignes directrices pour les décideurs politiques devraient être développées en vue de la mise en œuvre de bonnes pratiques et de leur transférabilité.

Analyse:

Le rapport élaboré par le groupe de travail Démographie, qui a été approfondi depuis la XIe Conférence alpine, analyse les moteurs du changement démographique ainsi que ses conséquences par exemple en termes de marché du travail et des services de base. Des stratégies de solution possibles sont en outre illustrées moyennant des cas de figure. La Présidence italienne propose de les approfondir durant le prochain mandat sous la forme de lignes directrices de bonnes pratiques. Le sujet des « nouveaux montagnards » fait référence à un thème important du MAP et, dans d'autres domaines, il pourrait être mis en relation avec le MAP sous la forme d'une analyse et d'une coopération approfondie, comme illustré par les pistes suivantes. Une participation plus ample de tous les pays alpins serait souhaitable.

Pistes:

- Quant à la question des circuits économiques régionaux, le groupe de travail Démographie pourrait analyser le rôle des petites villes.
- Un approfondissement serait possible également en ce qui concerne les approches innovantes pour garantir les services d'intérêt général. Afin d'illustrer le rôle de l'innovation, il serait possible de se référer aux technologies de l'information et de la communication évoquées dans le rapport final.

Les potentiels endogènes des Alpes pourraient ainsi acquérir plus de visibilité. Il est pourtant nécessaire de préciser quelles sont les possibilités et les compétences dont la Convention alpine pourrait se servir pour exercer une influence directe sur le développement de l'espace alpin.

Changement climatique

Lignes d'action du MAP/SAP:

- Mise en œuvre du plan d'action climat par des mesures concrètes.
- Echange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques, afin de développer l'espace alpin en tant que région modèle pour l'adaptation aux effets du changement climatique.
- Développement d'approches de solution innovantes, trans-disciplinaires et durables pour la gestion du changement climatique dans les régions de montagne (projets-modèles).
- La neutralité climat ou l'accomplissement de la « Société à 2000 Watt » dans l'espace alpin devront être poursuivis en tant que projets à long terme.
- Les mesures en matière d'efficience énergétique et de promotion des énergies renouvelables devront se concentrer dans une première phase sur les secteurs à haute intensité d'énergie, comme les transports, le tourisme et les agglomérations.
- Les nouvelles opportunités offertes par les secteurs du tourisme (p.ex. nouvelles offres du tourisme estival) et de l'agriculture (p.ex. périodes de végetation prolongées) devront être exploitées.

Mise en œuvre dans le cadre de la Convention alpine:

	15

Activités 2011/2012

L'activité principale de PLANALP en terme d'adaptation au changement climatique dans le domaine des risques naturels consiste à élaborer une stratégie appropriée. L'objectif de PLANALP est la gestion intégrée des risques naturels et la maîtrise de la vulnérabilité accrue de l'espace alpin.

La stratégie alpine pour l'adaptation au changement climatique dans le secteur des risques naturels comporte les volets suivants:

- Documentation des effets du changement climatique sur les risques naturels dans l'espace alpin sur la base des informations nationales
- Identification des défis posés par le changement climatique, notamment la maîtrise des aléas
- Définition des objectifs stratégiques
- Elaboration de recommandations etayées sur de bons exemples réalisés.

Dans le cadre de la stratégie, l'accent a été mis sur l'importance d'un

	dialogue en matière de risques.			
Activités possibles	Pour le prochain mandat, sous Présidence autrichienne, les activités			
durant le mandat	suivantes sont prévues:			
2013/2014	 Evaluation des programmes de gestion intégrée des risques pour la protection contre les risques naturels Transfer d'exemples de bonnes pratiques dans les pays alpins Définition et mise en œuvre de recommandations dans les domaines suivants: adaptation au changement climatique des stratégies en matière de sécurité et de risques naturels; rentabilité des programmes de protection 			

Plateforme Gestion des eaux

Activités 2011/2012

La plate-forme Gestion des eaux organise deux séminaires internationaux sur le transport des sédiments et les éclusées (hydropeaking) en vue d'un échange d'expériences et de connaissances. Différents aspects tématiques tels que la législation nationale et communautaire, les défis du développement, les approches de solution, les études de cas, l'expertise scientifique et la recherche actuelle sont discutés.

Du 22 au 24 octobre 2012 aura lieu la quatrième conférence internationale sur l'eau organisée par l'Allemagne, qui aura pour titre « Sustainable hydropower – Strategies for the Alpine Region ».

Activités possibles durant le mandat 2013/2014

La plate-forme sera le destinataire des demandes et s'occupera de la coordination des activités concernant l'arc alpin. Dans ce cadre, elle sera chargée des missions suivantes :

- Recherche appliquée plus ciblée et plus coordonnée dans le domaine de la gestion des eaux.
- Diffusion des résultats de la recherche et des bonnes pratiques.
- Coordination avec d'autres groupes de travail et plates-formes qui s'occupent des effets des politiques en matière d'eau (PLANALP, Ecological Network, ...)

Analyse:

Les plates-formes Risques naturels et Gestion des eaux ont joué un rôle décisif dans la mise en œuvre des activités relatives au climat, qu'il s'agisse de l'élaboration de la stratégie d'adaptation en matière de risques naturels ou des directives pour l'utilisation de la petite hydro-électricité dans l'espace alpin. En outre, la discussion sur la neutralité climat et sa conclusion lors du 48ème Comité permanent ont montré la nécessité à l'avenir de se concentrer davantage sur des activités et des projets concrets dans le domaine du climat. Une attention particulière devra être accordée aux secteurs clés sélectionnés.

Pistes:

- Le tournant énergétique qui s'annonce dans de nombreux pays, avec le passage des approvisionnements électriques d'origine fossile et nucléaire à une meilleure efficience énergétique et à la production d'énergies renouvelables, devrait autant que possible prendre en compte l'objectif de la Convention-cadre : favoriser une « production, distribution et utilisation de l'énergie ménageant la nature et le paysage et compatible avec l'environnement ».
- En proposant des solutions équilibrées, la Convention alpine peut contribuer à identifier et résoudre les conflits d'objectifs à l'intérieur de la protection de l'environnement. Jusqu'à présent, on a accordé trop peu d'attention à l'énergie au sein de la Convention alpine. C'est pourquoi la Présidence propose à la XII^e Conférence alpine la création d'une plate-forme Énergie.
- La coopération transfrontalière doit être renforcée dans le domaine de la politique énergétique, notamment en ce qui concerne les conflits d'intérêts entre la protection du paysage et les énergies renouvelables, ou l'architecture en réseau et sa comptabilité transfrontalière. En outre, les échanges d'expériences entre les pays, les régions et les communes doivent être intensifiés.

Tourisme

Lignes d'action du MAP/SAP :

- Développement et mise en œuvre d'offres touristiques proches de la nature et compatibles avec l'environnement.
- Promotion de mesures innovantes pour orienter et diversifier les offres existantes, avec un zoom sur le tourisme estival durable.
- Réduction des impacts négatifs du tourisme (en particulier des infrastructures) sur la nature, le paysage et l'environnement.
- Établissement d'une nouvelle coopération transfrontalière pour améliorer la compétitivité des régions touristiques.
- Intégration, structuration et diffusion d'offres touristiques durables.

- Développement de concepts de gestion des visiteurs et création de nouvelles offres de transports publics pour le « dernier kilomètre ».
- Sensibilisation du secteur touristique à la valeur élevée de la biodiversité.

Mise en œuvre dans le cadre de la Convention alpine :

IV. Rapport sur l'état des Alpes

Activités 2011/2012

Un groupe d'experts rédige le quatrième Rapport sur l'état des Alpes consacré au « Tourisme durable ». Ce rapport présente un aperçu général sur le tourisme durable dans l'espace alpin, ainsi que des analyses approfondies sur le changement climatique, la mobilité et les infrastructures touristiques. En outre, il contient une analyse SWOT, des propositions de solutions, des exemples de bonnes pratiques et des éléments de discussion à l'intention de la XIIe Conférence alpine.

Activités possibles durant le mandat 2013/2014

possibles Pour approfondir les résultats du RSA IV les thèmes suivants pourraient être recommandés: diffusion de bonnes pratiques, promotion de plans stratégiques pour diversifier le tourisme et, d'une manière générale, pour affronter les changements, notamment le changement climatique et l'évolution démographique, utilisation d'indicateurs sur les trois aspects du développement durable, etc.

Plate-forme Agriculture de montagne

Activités 2011/2012

Dans le cadre de son premier mandat, la plate-forme se consacre principalement à la création d'un label pour les produits de montagne, qui devra être reconnu par l'UE. Ce processus se nourrit notamment de l'expérience suisse, avec l'Ordonnance sur les désignations montagne et alpage. Un tel label pourrait d'ailleurs jouer un rôle important dans l'optique de la commercialisation touristique de l'espace alpin.

Autre activité à mentionner : la formulation d'une déclaration - à ce jour restée sans réponse – sur la nouvelle Politique agricole commune (PAC), qui aborde les besoins spécifiques des montagnes en matière de politique agricole.

Activités prévues durant le mandat

Durant le prochain mandat, seront à l'ordre du jour les deux activités cidessous, qui accordent une place centrale à l'être humain :

2013/2014

- Prestations de l'agriculture de montagne en faveur de la société et interactions ; les services que l'agriculture rend au tourisme sont un aspect important de ces prestations.
- Le facteur humain dans l'agriculture de montagne.

Analyse:

Le groupe d'experts du Rapport sur l'état des Alpes (RSA IV), le groupe de travail UNESCO et la plate-forme Agriculture de montagne ont traité la promotion d'un tourisme durable dans l'espace alpin grâce à diverses analyses, activités et mesures.

Encore une fois, le débat sur les valeurs communes des Alpes a fait ressortir les particularités des paysages alpins. Il pourrait donc être utile que la Convention alpine communique davantage sur la nature et les valeurs culturelles et dans le domaine du tourisme. À cet égard, la création d'un label pour l'agriculture de montagne, qui est actuellement discutée au sein de la plate-forme, jouera un rôle important. Enfin, l'agriculture de montagne contribue de manière décisive à la création et à la préservation des paysages d'importance touristique. Un label commun définissant les conditions de commercialisation d'un produit en tant que produit alpin pourrait introduire des innovations dans le secteur du tourisme.

Par ailleurs, le groupe d'experts a rédigé un quatrième Rapport sur l'état des Alpes consacré au tourisme durable. La première partie du rapport décrit de manière détaillée la situation du tourisme alpin : les diverses activités touristiques, la disparité des situations nationales (politiques, institutions, lois), et l'impact du tourisme sur le territoire. La deuxième partie du rapport propose une analyse des points forts et des points faibles du tourisme alpin, compte tenu des défis actuels et des dynamiques en cours. Enfin, des ébauches de solutions, des exemples de bonnes pratiques et des recommandations sont proposés pour que le tourisme alpin devienne plus durable et qu'il se prépare aux défis futurs.

La coopération dans le domaine d'action du tourisme du MAP doit se poursuivre après la publication du Rapport sur l'état des Alpes. Le tourisme est un thème transversal.

Pistes:

- À l'avenir, on peut envisager de réaliser des activités sur les points de contact entre biodiversité, transports ou énergie/paysage. Elles pourront être approfondies dans le cadre de séminaires. À cet égard, il est essentiel de coordonner étroitement les activités avec les autres groupes de travail et plates-formes de la Convention alpine, les projets INTERREG, etc.
- Le changement climatique place le tourisme alpin devant d'énormes défis. La diversification de l'offre et, par conséquent, le renforcement du tourisme estival sont une mission importante pour les prochaines années. Dans le secteur du tourisme, une importance particulière doit être accordée à l'adaptation au

changement climatique.

Biodiversité

Lignes d'action du MAP/SAP :

- Mise en réseau d'espaces naturels et sécurisation des corridors existants entre les espaces naturels.
- Préservation des espaces naturels existants.
- Promotion de l'agriculture extensive et de la culture de variétés anciennes et rares de plantes cultivées et de races animales de rapport.
- Information et sensibilisation des parties prenantes et du public.
- Promotion des connaissances sur la biodiversité alpine.

Situation de la mise en œuvre :

B1 1		- /		
Plate	-tormo	Réseau	ACO	OUIUITE
1 late		Ticacau		ogique

Activités 2011/2012

- Les membres de la plateforme ont fourni des nationales permettant d'analyser les liaisons et les fragmentations entre les réseaux écologiques nationaux/régionaux, afin de renforcer la coopération transfrontalière et interrégionale.
- La rédaction des « 50 questions les plus importantes », leur publication prévue et la discussion qui s'en est suivie sur l'importance sociale du Réseau écologique sont une tentative d'appréhender des aspects majeurs pour la plateforme à travers un large éventail thématique.
- Les travaux sur les indicateurs du Réseau écologique se poursuiventt sous la houlette de l'Italie et en tenant compte des services écosystémiques.
- Les régions pilotes désignées par la XIe Conférence alpine ont réalisé des activités variées. Entre-temps, la procédure de reconnaissance de toutes les régions pilotes désignées lors de la XIe Conférence alpine est achevée.

Activités prévues durant le mandat 2013/2014

Nouvelles activités :

- Soutien et coordination des réseaux écologiques nationaux dans les Alpes afin de renforcer la coopération transfrontalière.
- Faire des contributions à la durabilité en tenant compte des

- objectifs européens : arrêt du recul de la biodiversité et économie durable à l'horizon 2050.
- La protection des paysages alpins doit être intégrée dans les activités de la plate-forme. Ceci s'inscrit dans un contexte caractérisé par une augmentation des pressions du fait du développement des énergies renouvelables. Ainsi la plateforme a décidé de s'engager comme observateur du projet Recharge Green. Le projet a été approuvé fin juin.

Poursuite des activités actuelles :

- Soutien aux régions pilotes.
- Contributions à une plus large diffusion du catalogue de mesures, exemple positif de mise en œuvre des stratégies nationales en matière de biodiversité.

Plate-forme grands carnivores, ongulés sauvages et société (WISO)

Activités 2011/2012

- Les discussions visant à créer un système de suivi coordonné des grands carnivores au niveau alpin (génétique, dégâts, etc.) se poursuivent.
- Un rapport sur la situation des bouquetins dans l'espace alpin, avec la cartographie correspondante, est en cours de préparation.

Activités prévues 2013/2014

S'agissant des rapports avec les grands carnivores, la plate-forme a durant le mandat décidé de lancer un projet basé sur les lignes directrices relatives aux grands carnivores, aux ongulés sauvages et à la société. Intitulé RowAlps (Recovery of the wolf and lynx in the Alps: options for transboundary conservation and management), ce projet contribue de manière décisive à la réalisation des tâches de la plate-forme.

Groupe de travail UNESCO

Activités 2011/2012

Dans le cadre du mandat actuel, la principale activité du groupe de travail consiste à développer des « valeurs alpines » communes, qui puissent être reprises pour la présentation de candidatures à la liste du patrimoine mondial de ľUNESCO (sites transnationaux transfrontaliers en série situés dans les Alpes).

Activités prévues durant le mandat 2013/2014

- Harmonisation des listes indicatives des États contractants conformément à la méthode de travail mise au point par le groupe de travail. Résultat important : une feuille de route consolidée pour les États et leurs partenaires, qui explique ce que chacun doit faire.
- Échange d'expériences sur la gestion des sites déjà inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO pour proposer d'éventuelles candidatures transnationales et transfrontalières.
- Examen des opportunités offertes par la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel immatériel et par d'autres instruments de l'UNESCO, comme le Programme sur l'Homme et la Biosphère ou le Global Geoparks Network, afin de mener une action de sensibilisation et de valoriser les territoires/activités en rapport avec les Alpes, par ex. l'alpinisme.

Analyse:

Les discussions sur l'avenir d'Alparc et de la Task Force Espaces protégés ainsi que sur le mandat de la plate-forme Réseau écologique montrent toute l'importance de l'article 12 du Protocole Protection de la nature pour les Parties contractantes. En outre, il est clair que la coopération étroite et constructive de tous ces acteurs est primordiale pour mener à bien cette tâche. C'est là le seul moyen d'exploiter les synergies et d'éviter les doublons. Les discussions en marge de la XIIe Conférence alpine nous diront comment promouvoir le Réseau écologique de la manière la plus utile et la plus efficace possible dans le cadre de la Convention alpine. La coopération avec la Task Force Espaces protégés doit être intensifiée au niveau thématique.

Pistes:

- Tous les groupes de travail et les plates-formes sont tenus de déployer des efforts pour mener à bien les activités prévues par le MAP sur le thème de la communication et de la diffusion des connaissances sur la biodiversité. Le projet transfrontalier de la plate-forme WISO offre une opportunité en ce sens. Il possède le potentiel nécessaire pour approfondir le dialogue sur les grands carnivores avec les parties prenantes concernées. Il permettrait de faire un pas vers une approche panalpine des populations de grands carnivores.
- En outre, Alparc et le Réseau écologique déploient des efforts pour mettre en réseau de nouveaux espaces naturels et pour sécuriser les corridors existants entre les espaces naturels. Les espaces situés en dehors des espaces

protégés doivent être inclus dans les réflexions.

À l'avenir, le sujet de la biodiversité pourrait être encore davantage approfondi par le travail de la plate-forme Agriculture de montagne : on pourrait envisager des mesures de promotion de l'agriculture extensive. Songeons par exemple à l'analyse des pratiques liées aux Climate Farming. Un autre domaine dans lequel le MAP souligne la nécessité d'agir est la culture de variétés anciennes et rares de plantes cultivées et de races animales de rapport.

Transports et mobilité

Lignes d'action du MAP/SAP :

- Garantir l'accessibilité à travers des systèmes de transports efficients et durables et à travers la mise à disposition des informations nécessaires pour les utilisateurs.
- Adapter les infrastructures des transports aux nouvelles tendances de la société et aux conditions environnementales, comme le changement climatique.
- Renforcer les transports en commun.
- Développer et introduire des projets de mobilité qui soient durables et innovants, comme la mobilité électrique ou les infrastructures de transport intelligentes.
- Créer des encouragements pour intensifier le transfert des marchandises de la route au rail.
- Analyser l'influence du trafic de loisirs et de transit sur les potentiels régionaux de développement.

Groupe de travail Transports

Activités 2011/2012

- Analyse de la mobilité urbaine et interurbaine dans le territoire alpin (rapport en préparation).
- Les données des Parties contractantes sur la mise en œuvre de l'art. 15 du Protocole Transports sont actuellement saisies dans un rapport qui est censé donner un aperçu des infrastructures de transport et des nuisances environnementales dans le territoire alpin (rapport en préparation).
- Sous-groupe de travail Mobilité douce : soumission d'une proposition de projet pour le développement d'une information coordonnée et harmonisée sur la mobilité touristique (Alpinfonet) dans le cadre du quatrième appel à projets du Programme Espace alpin; le projet a été approuvé fin juin.

	_

Activités prévues durant le mandat 2013/2014

- Suivi des travaux concernant l'art. 15 du Protocole Transports : assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention alpine, répertorisation des mesures adoptées dans les différents pays pour limiter la charge de polluants,
- mise en œuvre de la directive Eurovignette modifiée >(prise en compte des coûts externes) (art. 14 du Protocole Transports).
- Sous-groupe Mobilité douce : soutien du projet Espace alpin
 « Alpinfonet »,
- analyse des stratégies de promotion de la mobilité des territoires à faible densité de population dans les Alpes.
- Contacts avec le Suivi de Zurich: logistique urbaine, sécurité des transports dans l'espace alpin.
- Qualité environnementale pour le transport de personnes et de marchandises.

Analyse :

Les mesures promues par le groupe de travail Transports et ses sous-groupes soutiennent essentiellement les buts du MAP. L'idée de s'engager dans le projet Alpinfonet, en cas d'acceptation de ce projet Espace alpin, peut contribuer au renforcement des transports en commun dans le territoire alpin, à travers une communication transfrontalière coordonnée.

Pistes:

- Il faudrait faire progresser l'objectif d'une communication active des formes de mobilité durable (que le projet soit retenu ou pas) par des mesures adaptées. En plus de la répertorisation des mesures en faveur de la qualité de l'air déjà programmées par le groupe de travail Transports pour le prochain mandat, la Présidence considère comme prioritaire l'harmonisation de ces mesures au niveau transfrontalier, surtout dans les régions frontalières. Il serait aussi intéressant d'analyser de façon approfondie l'influence du trafic de loisirs et de transit sur les potentiels régionaux de développement.
- À l'avenir, la coopération pourrait aussi se concentrer sur le développement et l'introduction de projets de mobilité innovants et durables, en particulier pour le trafic de loisir.

Conclusions

Les groupes de travail et les plates-formes de la Convention alpine apportent déjà une contribution remarquable à la mise en œuvre du MAP, même s'il n'en est pas fait

mention dans leurs mandats jusqu'ici.

La Présidence slovène avait lancé les discussions sur l'avenir de la Convention alpine (CP 45 POJ B3). Dans ce cadre, les Parties contractantes ont manifesté leur accord sur la nécessité de mandats concrets et limités pour les groupes de travail et les plates-formes.

Dès lors, en vue de la prochaine période de mandat 2012/2013, la Présidence suisse envisage que le Comité permanent discute des nouveaux mandats avec suffisamment d'avance.

À cette fin, les Présidents des groupes de travail/plates-formes ont été sollicités à plusieurs reprises, depuis fin 2011, afin qu'ils soumettent leurs propositions de mandat au Comité permanent.

À ce propos, la Présidence suisse souhaite attirer l'attention sur ce qui suit : il est vrai que le MAP est le cadre stratégique commun des activités de mise en œuvre de la Convention alpine, et qu'en tant que tel il revêt une importance fondamentale. Néanmoins, la mise en œuvre du MAP n'a jamais été mentionnée explicitement parmi les objectifs dans les mandats des groupes de travail et des plates-formes, au moins jusqu'ici. Tous les groupes de travail et les plates-formes ont néanmoins contribué implicitement à la mise en œuvre du MAP.

Pistes:

- La Présidence propose que le MAP et les Protocoles de la Convention alpine soient considérés à l'avenir en tant qu'éléments importants de la définition des mandats, et que par conséquent ils soient pris en compte dans les mandats respectifs des groupes de travail et des plates-formes. Ces derniers doivent d'une part contribuer à l'orientation stratégique de la Convention alpine, d'autre part promouvoir activement la mise en œuvre des Protocoles.
- La Présidence estime que certains contenus devraient être repris de façon uniforme dans les mandats. Pour cette raison, elle propose qu'à l'avenir tous les mandats soient structurés de la même façon. Cela permettrait au Comité permanent de remplir de façon encore plus ciblée sa fonction politique et stratégique. La soumission du mandat sous cette forme structurée est aussi une bonne opportunité pour approfondir davantage certains aspects spécifiques du MAP. Ainsi, la Convention alpine gagnerait en efficacité dans la mise en œuvre du MAP et dans la pertinence de sa stratégie.

Le « Modèle de rédaction structurée du mandat » en annexe illustre la structure que pourraient avoir les mandats à venir.

B Proposition de décision

La Conférence alpine

- 1. prend note du rapport de la Présidence ainsi que de ses annexes 1¹ et 2²;
- 2. autorise, à titre exceptionnel, le 51ème Comité permanent à approuver les futurs mandats des Groupes de travail et des Plates-formes ;
- invite les Parties contractantes, si nécessaire et dans la mesure de leurs moyens, à soutenir la coopération avec et entre les Groupes de travail et les Plates-formes (y compris ALPARC) de la Convention alpine, par l'intermédiaire de projets spécifiques;
- 4. demande au Secrétariat permanent, aux Parties contractantes et aux Observateurs de renforcer l'orientation de leurs activités vers le MAP.

¹ Modèle pour la rédaction structurée du mandat par les Groupes de travail et les Plates-formes de la Convention alpine

² Liste des Présidences des différents Groupes de travail et Plates-formes formes de la Convention alpine



Tagung der Alpenkonferenz Réunion de la Conférence alpine Sessione della Conferenza delle Alpi Zasedanje Alpske konference

XII

TOP / POJ / ODG / TDR

A7

FR

OL: DE

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

1

Annexe 1 : Modèle pour la rédaction structurée du mandat par les groupes de travail et les plates-formes de la Convention alpine

1. Institution du groupe de travail ou de la plate-forme

Décision de la Conférence alpine d'instituer une plate-forme ou un groupe de travail

Mentionnez la décision qui a porté à la création de l'organe en question, ou éventuellement la proposition de décision s'il s'agit d'une nouvelle institution

2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre

Veuillez préciser le lien entre votre activité et celle de la Convention alpine

Contribution à la réalisation du Programme de travail pluriannuel de la Convention alpine (si faisant part du MAP)

Veuillez préciser les liens avec le Programme de travail en cours de la Convention alpine (actualiser à chaque nouvelle version du Programme de travail pluriannuel)

Contribution à la coopération alpine

Ici, il faut indiquer la contribution de l'organe à la coopération transnationale dans le territoire alpin, ainsi qu'au développement durable

3. Activités durant la période de mandat (actualiser tous les deux ans)

Description des principales activités

Décrivez les activités envisagées pour les deux prochaines années. Merci de vous limiter aux activités principales dans les champs thématiques avec une nécéssité concrète d'agir. Et expliquez en quoi vos activités contribuent à la diffusion de bonnes pratiques.

Activités de communication du groupe de travail ou de la plate-forme

Indiquez les activités que vous envisagez pour communiquer vos principaux centres d'intérêt et pour le réseautage avec d'autres acteurs (scientifiques, autorités, organisations non gouvernementales etc.), mais également pour la publication et la visibilité auprès de la population. Énoncez en particulier des évènements prévus, des conférences ou des ateliers etc.

Élaboration de documents

Indiquez les produits qui devront être présentés à la fin du mandat à la prochaine Conférence alpine : rapports thématiques, publications, brochures, etc.

4. Composition et modalité de travail

Présidence

Indiquez la (les) Partie(s) contractante(s) qui aura (auront) la présidence de l'organe pour les deux prochaines années (on peut aussi formuler une proposition de décision)

Composition

Décrivez la composition du groupe de travail ou de la plate-forme et indiquez en même temps des coopérations prévues avec d'autres initiatives (p.ex. projets INTERREG).

Modalité de travail

Précisez le rythme des réunions, en sachant que la norme est en principe de 2 réunions par an.



Tagung der Alpenkonferenz Réunion de la Conférence alpine Sessione della Conferenza delle Alpi Zasedanje Alpske konference

XII

TOP / POJ / ODG / TDR

A7

FR

OL: DE

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

2

Annexe 2 : Liste des présidences des différents groupes de travail et plates-formes de la Convention alpine

	Presidency	Presidency	Presidency	Presidency	Presidency
WG/PF	before 2006	2006-2009	2009-2011	2011-2012	2013-2014
TRANSPORT	F	F	F	F	F
PLANALP	CH*	СН	СН	СН	Α
ECO-NET		D	F	D	F
UNESCO		I	I	I	F?
WATER			CH-A	CH-A	I?
DEMOGRAPHY			I	I	I
AGRICULTURE				Α	Α
MACROREGION				CH-I-SI	CH-I-D
WISO			FL	СН	?